



RAPPORT DE MISSION 2023
UPCOOP

COOPÉRER DURABLEMENT
POUR UN POUVOIR D'ACHAT À
UTILITÉ SOCIALE ET LOCALE

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
UNE RAISON D'ÊTRE	3
DES OBJECTIFS ASSOCIÉS	3
ÉDITO DU YOUSSEF ACHOUR, PRÉSIDENT DE UPCOOP	4
TROIS QUESTIONS À DAVID CLUZEAU, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISSION	5
PORTRAIT DE UPCOOP ET DE SES ACTIVITÉS	6
UPCOOP ET LA QUALITÉ D'ENTREPRISE À MISSION	7
LES VALEURS ET LES ENGAGEMENTS DE UPCOOP	7
DEVENIR ENTREPRISE À MISSION POUR ALLER PLUS LOIN DANS L'ENGAGEMENT DE LA COOPÉRATIVE	7
NOTRE RAISON D'ÊTRE, LA MISSION DE UPCOOP	8
LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION	9
LE COMITÉ DE MISSION	10
LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION	10
LA CONSTITUTION DU COMITÉ DE MISSION	10
LE PROCESSUS DU CHOIX DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ DE MISSION	11
LE PROCESSUS DU CHOIX DES MEMBRES INTERNES DU COMITÉ DE MISSION	11
LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE MISSION	12
LES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE MISSION EN 2023	12
LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE MISSION	12
LES PREMIERS TRAVAUX DU COMITÉ	12

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

<i>GOUVERNANCE : PORTER EN INTERNE ET EN EXTERNE LES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES DE L'ESS ET DE LA RSE</i>	14
CONTEXTE	14
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024	14
INDICATEURS DE SUIVI	14
<i>SOCIAL : FAVORISER L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS NOTAMMENT PAR UN DIALOGUE SOCIAL INNOVANT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES</i>	15
CONTEXTE	15
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024	15
INDICATEURS DE SUIVI	15
<i>ECONOMIQUE : CONCILIER NOS OFFRES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT AVEC LES OBJECTIFS DE CONSOMMATION LOCALE ET RESPONSABLE</i>	16
CONTEXTE	16
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024	16
INDICATEURS DE SUIVI	16
<i>SOCIÉTAL : PLACER, AVEC NOS PARTIES PRENANTES, LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ AU CŒUR DE NOTRE ACTION TERRITORIALE</i>	17
CONTEXTE	17
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024	17
INDICATEURS DE SUIVI	17
<i>ENVIRONNEMENTAL : MIEUX PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</i>	18
CONTEXTE	18
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024	18
INDICATEURS DE SUIVI	18
CONCLUSION	19

Selon la définition de Direction de l'information légale et administrative, la qualité de « société à mission » est une qualité attribuée aux sociétés qui intègrent des objectifs sociaux et/ou environnementaux dans leurs statuts et ajustent leur mode de fonctionnement pour garantir leur atteinte.

Au-delà de la seule recherche du profit, la société à mission se donne pour objectif de contribuer positivement à la société ou à l'environnement.

L'intérêt principal pour la société est de mettre en avant l'aspect altruiste de son activité vis-à-vis de ses partenaires, de ses clients et des institutions.

Les entreprises à mission ont deux caractéristiques principales qui résultent de la Loi PACTE de 2019 :

UNE RAISON D'ÊTRE

Deuxième étage de la loi PACTE, la raison d'être est définie dans l'article 1835 du Code Civil comme étant « constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. Elle explicite l'identité et la vocation de l'entreprise et éclaire son passé et son futur ».

DES OBJECTIFS ASSOCIÉS

Définis par l'article L210-10 du Code du Commerce, ce sont « un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité ». En d'autres termes, ce sont les engagements de l'entreprise envers elle-même, son écosystème et la Société. Ces objectifs doivent eux aussi doivent être inscrits dans les statuts de l'entreprise à mission.



ÉDITO DU YOUSSEF ACHOUR, PRÉSIDENT DE UPCOOP

Le 12 janvier 2023, les salariés sociétaires ont décidé d'intégrer dans les statuts de la coopérative la qualité d'entreprise à mission en France, faisant de Up la première SCOP à mission de France.

Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois, ce chantier nous a conduit à réunir une Assemblée générale extraordinaire pour intégrer une raison d'être à nos statuts et définir des objectifs de mission conformes à nos ambitions sociétales. L'ensemble des instances de gouvernance de l'entreprise, le Conseil d'administration, le Comité RSE et le Comité social et économique, et bien sûr l'Assemblée générale des sociétaires, a été impliqué sur le sujet.

Convaincus de la nécessité de démontrer, par la preuve, que nous agissons positivement pour la Société, nous avons également fait le choix de changer de nom en devenant UpCoop. Nous avons voulu réaffirmer ainsi notre identité coopérative au moment même où nous nous dotons de la qualité d'entreprise à mission.

Nous considérons en effet complémentaires les deux dimensions. Notre statut de SCOP, implique une gouvernance démocratique, place la question du partage de la valeur et la durabilité de notre modèle économique au cœur de notre stratégie.

La qualité d'entreprise à mission nous apporte des outils venant renforcer nos actions sociétales et nous invite à travailler de façon encore plus étroite avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous n'avons d'autres ambitions que de progresser collectivement et de contribuer positivement, à notre échelle, aux transitions sociales, sociétales et environnementales.

Ce premier rapport de mission porte essentiellement sur l'exercice 2023 avec la mise en place du Comité de mission. Il permet de préparer l'avenir, d'enrichir nos réflexions et de poser les objectifs opérationnels de notre feuille de mission.



Youssef ACHOUR
Président

TROIS QUESTIONS À DAVID CLUZEAU, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE MISSION



QUELLE VISION PORTEZ-VOUS DE LA PLACE ET DU RÔLE DE L'ENTREPRISE DANS LA CITÉ ?

L'entreprise est constitutive de la Cité.

Traditionnellement, elle est à la fois un objet économique mais aussi une proposition sociale. Précisément, l'entreprise a la volonté de répondre à des besoins, sans doute aussi en les suscitant dans le cadre du marché, cherchant une contrepartie financière et s'inscrit donc dans la vie des humains à la fois parce qu'elle est source de biens et de service mais aussi parce que les femmes et les hommes en constituent la force de travail et de production.

Cela étant dit pour que l'entreprise prenne pleinement sa place dans la Cité, cela implique une double exigence d'une part sur la pratique démocratique, délibérative et décisionnaire, d'autre part sur la conception des modèles économiques et de leur impact sur les relations sociales et les questions sociétales. Ainsi, l'entreprise doit pouvoir créer du commun dans l'écosystème de la Cité mais aussi en son sein en disposant de revendiquer ses externalités positives dans la perspective de faire sens entre toutes les parties prenantes et de renforcer le sens au et du travail.

C'est aussi l'ambition de décroquer les espaces et les temps des

personnes, des individus qui sont avant tout les citoyens, et pour l'entreprise de s'ouvrir « vers et à » et donc d'être apprenante et transformatrice.

En ce sens le modèle coopératif et l'ESS en général sont illustratifs de l'inscription de l'entreprise dans la Cité, au cœur des territoires et en lien avec les habitants.

EN QUOI LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION VOUS SEMBLE PARTICULIÈREMENT IMPORTANT ?

Le comité de mission se positionne un peu comme une vigie en ce sens que, puisqu'il est externe à la vie de l'entreprise, il a plus la capacité d'avoir une vision globale et un positionnement objectif sur les attendus des missions que l'entreprise a souhaité remplir.

C'est un espace de discussion et de compréhension mais aussi d'amendements et de conseils.

La plus-value du comité mis en place par le conseil d'administration d'UpCoop tient dans cet équilibre entre des membres externes et internes qui montre à la fois la volonté d'y traduire la dimension coopérative et l'attachement aux parties prenantes de l'environnement du groupe.

APRÈS QUELQUES MOIS DE PRÉSIDENTIE DU COMITÉ DE MISSION DE UPLOOP, QUELLES SONT VOS IMPRESSIONS ?

J'étais curieux et enthousiaste à l'idée de participer aux travaux du comité de mission. Tout particulièrement parce que j'avais envie de me confronter à cette interrogation de savoir pourquoi une entreprise historique et symbolique de l'ESS avait fait le choix de revêtir la qualité d'entreprise à mission et de se doter d'une raison d'être.

Aujourd'hui je le comprends mieux et je perçois en quoi et comment ce choix volontariste d'UpCoop s'inscrit pleinement dans les principes et valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, secteur qui doit avoir en permanence en ligne de mire cette responsabilité forte de mettre en adéquation ce qu'il affirme et ce qu'il fait.

Et la démarche et la méthode auxquelles se contraignent les entreprises à mission y invitent avec exigence et avec la volonté de preuve.

L'exercice est complexe, le défi peut être périlleux mais avec les engagements forts et permanents que j'ai constatés, il sera relevé.

PORTRAIT DE UPCOOP ET DE SES ACTIVITÉS

UpCoop est une société coopérative et participative (SCOP), née en 1964 sous le nom de Chèque Déjeuner. Elle est la Maison mère du Groupe Up, dont les filiales sont implantées dans 22 pays.

En 2023, le Groupe Up, composé de la coopérative UpCoop et de ses filiales, compte environ 3 000 collaborateurs. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 640 millions d'euros.

UpCoop crée des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qui donnent aux entreprises et aux collectivités les moyens d'agir au plus près des territoires pour améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés et des citoyens.

Partout où le Groupe est implanté, il milite pour favoriser l'accès à une alimentation plus saine, à la culture, aux loisirs pour tous et à une consommation plus responsable.

Fidèle à son modèle coopératif, ancré dans l'économie sociale et solidaire, UpCoop s'engage depuis ses débuts pour une société plus durable qui place l'humain au cœur de l'économie.

Ses solutions permettent à plus de 80 000 clients en France – entreprises



de toute taille, CSE, partenaires sociaux, collectivités et organismes sociaux – d'améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie de près de 8 millions de personnes au quotidien grâce à un réseau de 300 000 commerçants partenaires. Ses marques les plus connues sont le titre restaurant UpDéjeuner®, les titres cadeau-culture UpCadhoc®, UpChèque Culture® et UpChèque Lire®, ou encore le CESU préfinancé UpChèque Domicile®.

Les collectivités territoriales et les organismes sociaux recourent plus spécifiquement aux chèques d'accompagnement personnalisés Chèque de Services®, ainsi qu'à des dispositifs digitaux de versement d'aides sociales et de subventions comme UpCohésia® et UpEpass®.

Le Groupe Up est le seul acteur de son secteur à allier dimension internationale et gouvernance coopérative. Son Conseil d'administration composé de 12 à 15 élus parmi les salariés-sociétaires de la coopérative, auxquels se rajoutent 3 administrateurs désignés par les Confédérations syndicales à l'origine de sa création.

Son Président Youssef ACHOUR est élu par le Conseil d'administration.

UPCOOP ET LA QUALITÉ D'ENTREPRISE À MISSION

Depuis sa création en 1964, UpCoop a bâti un modèle d'entreprise original, assis sur un fonctionnement démocratique résultant de son statut de Société coopérative et participative.

Les valeurs de solidarité, de confiance, de transparence et de respect de la personne sont restées au cœur de son modèle d'entreprise de l'économie sociale et solidaire. Elles lui confèrent des racines solides, qui ont nourri toutes ses transformations depuis son origine.



“ Aujourd’hui, la Coopérative Up devient UpCoop, la première Scop à mission ! Il s’agit davantage d’une évolution que d’une révolution tant les statuts de Scop et d’entreprise à mission vont dans le même sens : celui d’une entreprise qui ambitionne d’être encore plus responsable dans son fonctionnement et son action, consciente de son impact sur la Société. Il n’y pas de meilleur moteur pour imaginer des solutions collectivement toujours plus pertinentes ! ”

Youssef ACHOUR, Président UpCoop

LES VALEURS ET LES ENGAGEMENTS DE UPCOOP

Le 12 janvier 2023, les salariés-sociétaires ont voté la modification des statuts de la coopérative Up pour en faire la première société coopérative et participative à mission.

Pour marquer cette nouvelle étape d'une longue histoire de démocratie et de progrès social initiée par la création du Chèque Déjeuner, la coopérative Up a également changé de nom pour devenir UpCoop.

DEVENIR ENTREPRISE À MISSION POUR ALLER PLUS LOIN DANS L'ENGAGEMENT DE LA COOPÉRATIVE

La démarche RSE constitue les piliers de l'identité de la coopérative et inspire les actions du Groupe Up. En décidant d'intégrer la qualité d'entreprise à mission dans les statuts, les salariés-sociétaires vont encore plus loin dans l'engagement de l'entreprise avec la formalisation d'une raison d'être et l'assignation d'objectifs de mission clairs et contrôlés.

NOTRE RAISON D'ÊTRE, LA MISSION DE UPCOOP

Toute entreprise peut se doter d'une raison d'être, qui se définit par la poursuite, dans le respect de son objet social, d'un projet entrepreneurial répondant à un intérêt collectif et qui donne sens à l'action de l'ensemble de ses salariés.

Conformément à la loi Pacte 2019, l'entreprise doit inscrire cette raison d'être dans ses statuts pour devenir société à mission, ainsi que les objectifs sociaux et environnementaux associés à sa réalisation.

La raison d'être d'UpCoop – Coopérer durablement pour un pouvoir d'achat à utilité sociale et locale – résulte du travail collectif des salariés et du conseil d'administration. Intégrée aux statuts, sa raison d'être se décline en cinq objectifs de mission qui correspondent aux cinq piliers de la responsabilité sociétale de la coopérative :

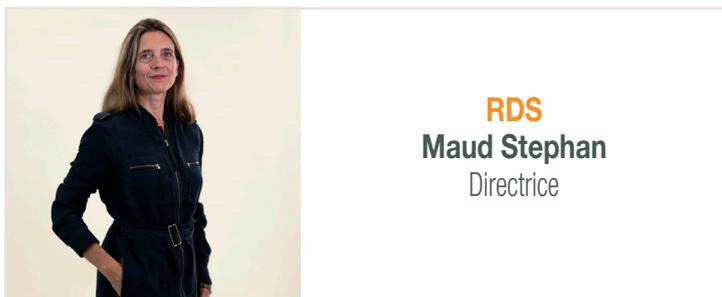
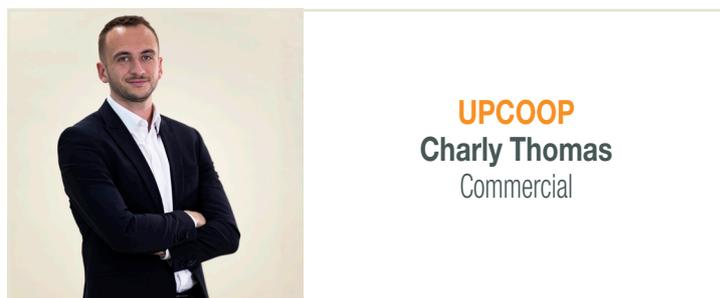
De ces objectifs statutaires sont déclinés des objectifs opérationnels, qui seront documentés à tout moment et à la demande du comité de mission par les parties prenantes concernées.

Chaque année, le comité de mission rédige un rapport de mission sur le sujet.



 GOUVERNANCE	Porter en interne et en externe les principes démocratiques de l'ESS et de la RSE dans la Gouvernance de notre Groupe
 SOCIAL	Favoriser l'engagement des salariés notamment par un dialogue social innovant et des conditions de travail attractives
 SOCIÉTAL	Placer, avec nos parties prenantes, la solidarité et la proximité au coeur de notre territoriale
 ÉCONOMIQUE	Concilier nos offres de soutien au pouvoir d'achat avec les objectifs de consommation locale et responsable
 ENVIRONNEMENTAL	Mieux protéger l'environnement et contribuer à la transition écologique

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE MISSION



LE COMITÉ DE MISSION



Conformément à la loi Pacte de 2019, pour les entreprises de plus de 50 salariés comme UpCoop, un comité de mission doit être mis en place. Ce comité spécifique doit être distinct des organes sociaux et inclure au moins un salarié de l'entreprise.

LE RÔLE DU COMITÉ DE MISSION

Le premier rôle du comité de mission est de suivre l'exécution de la mission et concrètement de veiller au bon respect des objectifs inscrits dans les statuts. Dans le cadre de ses fonctions, le comité peut procéder à toute vérification qu'il juge opportune, et se faire communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission.

Un rapport annuel est présenté à l'Assemblée générale. En plus de ce rôle de suivi de l'exécution des objectifs statutaires, UpCoop a souhaité s'inspirer d'autres entreprises en formant un comité « moteur du progrès ».

Composé d'experts aux domaines de compétences complémentaires et d'acteurs internes, il apporte son regard exigeant et son avis constructif sur les actions mises en place, tout en étant une source d'inspiration pour UpCoop.

LA CONSTITUTION DU COMITÉ DE MISSION

Le comité de mission tient donc un rôle central dans le suivi de la mission et contribue à enrichir les réflexions des métiers et des dirigeants dans l'élaboration de la feuille de route mission.

Les membres du comité de mission, qu'ils soient internes ou externes, ont été choisis en fonction de leurs expertises et de leurs qualités individuelles.

Conformément au rôle du comité de mission souhaité par UpCoop, les membres doivent pouvoir alimenter la réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle des objectifs statutaires et engager la coopérative dans un processus de progrès constant.

L'expertise des membres sur les différents objectifs et leur complémentarité ont donc été des critères de sélection essentiels.

Le comité de mission est nommé par le Conseil d'administration. La présidence du comité de mission est confiée à l'un des membres.



LE PROCESSUS DU CHOIX DES MEMBRES EXTERNES DU COMITÉ DE MISSION

Les premiers membres externes du comité de mission UpCoop ont été identifiés sur la base de leurs expertises et domaines de compétences.

Les critères objectifs de sélection des candidats ont été les suivants :

- Niveau d'expertise sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques ;
- Niveau d'activisme/militantisme, quel que soit leur métier.

Des échanges ont été organisés au sein du Comité RSE avec le Conseil d'administration pour examiner les profils des personnes identifiées.

Une liste réduite a été présentée par le Président du Conseil d'administration qui a validé cinq propositions prioritaires. Les personnes sollicitées ont toutes acceptées de rejoindre le Comité de mission de UpCoop.

LE PROCESSUS DU CHOIX DES MEMBRES INTERNES DU COMITÉ DE MISSION

Conformément à la loi Pacte 2019, le comité de mission doit intégrer au moins un salarié, quel que soit son poste. Au regard de son statut de SCOP et désireuse d'aller plus loin dans la représentation de son corps social salarié, UpCoop a souhaité inclure cinq salariés dans le Comité.

La sélection des salariés, membres du comité de mission, a été réalisée sur la base des critères suivants : la structuration de la candidature, la richesse des parcours professionnels et extraprofessionnels, le niveau de motivation et d'engagement, la capacité à intégrer le collectif et la parité.

Les cinq membres internes du Comité de mission ont donc été choisis de la façon suivante :

- Un représentant désigné par le Conseil d'administration, choisi en son sein ;
- Deux représentants désignés par le CSE, à la suite d'un appel à candidature ouvert à l'ensemble des salariés sociétaires de la coopérative ;
- Deux représentants désignés par le Comité stratégique RSE

UpCoop a en effet souhaité associer des membres du comité social et économique (CSE) au processus de présélection, bien que cela ne fasse pas partie des obligations réglementaires. Le processus de sélection a été établi par le CSE lui-même. Deux salariés ont été retenus sur 17 candidatures (PV du CSE du 13 février 2023 disponible sous What's Up)

LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE MISSION



LES RÉALISATIONS DU COMITÉ DE MISSION EN 2023

Sur convocation de son Président, le comité de mission se réunit au minimum une fois par semestre.

Le Président de la coopérative, le Directeur général et le Secrétaire général sont invités permanents des réunions du comité de mission, sans voix délibérative.

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal qui reflète les débats et les positions exprimées, les résolutions mises aux voix, le cas échéant, et le résultat des votes.

LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE MISSION

La première réunion du comité de mission du 26 juin 2023 a permis :

- de permettre aux membres de faire connaissance entre eux ;
- de rappeler le dispositif de la loi Pacte 2019 ;
- de rappeler le positionnement de UpCoop ;
- de cadrer la mission du comité en y précisant son rôle et les modalités de fonctionnement ;
- de fixer les prochaines étapes ;
- et d'échanger sur les éléments de communication autour de la mission.

Cette réunion a été l'occasion pour UpCoop d'éclairer les membres du comité de mission sur la raison d'être, les objectifs statutaires, qu'il a jugé cohérents et ambitieux, ainsi que le rôle futur de l'organisme tiers indépendant.

David CLUZEAU a été élu président du Comité.

Arnaud BREUIL et Marine HERVO ont été élus rapporteur du Comité.

Virginie PIETTE, assistante de direction auprès de la direction des partenariats et de la coopération et de la direction qualité environnement apporte son concours au suivi administratif (convocations, comptes rendus du comité de mission) du Comité.

La durée du mandat :

2 ans

pourra éventuellement être étendu à 3 ans si nécessaire

Réunions succédé en 2023 :

3 réunions

- Jeudi 12 octobre
- Jeudi 21 décembre

LES PREMIERS TRAVAUX DU COMITÉ

Ces réunions ont notamment permis d'évoquer les éléments suivants et de recueillir l'opinion et les recommandations du comité de mission à leur sujet :

- La feuille de route contenant les actions principales retenues, les indicateurs de suivi, les cibles fixées à fin 2024, en vue de préparer les prochaines actions ;
- Le processus de choix de l'organisme tiers indépendant ;
- Le rapport de mission.

Le comité de mission a apprécié la vision opérationnelle des objectifs statutaires qu'apporte la feuille de route.

Il soutient la stratégie de communication par la preuve qu'adopte UpCoop, privilégiant les résultats concrets pour démontrer le respect de la mission. Le comité de mission s'est également exprimé sur le contenu des actions puis a dressé des recommandations concernant les sujets à intégrer et à valoriser dans les prochaines feuilles de route. Certaines actions faisant partie du « patrimoine » de la coopérative, ces indicateurs sont directement reliés aux objectifs statutaires de la coopérative.



Concernant les données de la mission, le comité de mission s'est prononcé en faveur d'un équilibre entre des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs des actions. Cet équilibre permet d'exprimer au mieux la complexité des enjeux abordés par les actions de la feuille de route. Plus globalement, le comité de mission souhaite que la présentation de la feuille de route soit par la suite complétée par une discussion sur les enjeux spécifiques liant l'ambition sociétale de la coopérative et ses objectifs de développement économique.

Le comité de mission a également recommandé à UpCoop d'orienter son choix d'organisme tiers indépendant vers un organisme engagé sur les enjeux sociaux et environnementaux et partageant ses convictions en la matière.

Le choix de l'OTI par le Conseil d'administration de UpCoop, acté le 18 avril 2024, s'est porté sur le cabinet de Saint Front, dûment agréé par l'observatoire des entreprises à mission, ayant une expertise et une expérience avérée de la réalisation des rapports de mission.

Ces réunions ont permis au comité de mission de s'imprégner des différents composants de la mission, de conseiller UpCoop sur le choix des objectifs opérationnels et de se projeter vers l'avenir.

Des ateliers en petits groupes organisés régulièrement permettent d'échanger et de challenger les :

- 5 feuilles de route
- 14 objectifs fixés

illustrés par des indicateurs de suivi pour chacun des enjeux.

Une méthode de travail consensuelle et un tableau de suivi permettent au groupe de travail de suivre l'évolution de chaque atelier et rendre ainsi pérenne l'avancée et l'évolution des objectifs fixés en cohérence avec la stratégie du groupe.

QUE SONT LES ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS (OTI) ?

Pour réaliser une vérification de mission, l'Organisme Tiers Indépendant doit se faire accréditer par le COFRAC selon la norme ISO 17029 pour les missions. Cette vérification des objectifs statutaires des sociétés à mission doit être réalisée tous les 2 ans pour les entreprises de plus de 50 salariés et tous les 3 ans pour les entreprises de moins de 50 salariés. La première vérification doit intervenir dans les 18 mois qui suivent la date de modification des statuts pour **les mutuelles, unions, fédérations et coopératives de plus de 50 salariés**



GOVERNANCE : PORTER EN INTERNE ET EN EXTERNE LES PRINCIPES DÉMOCRATIQUES DE L'ESS ET DE LA RSE



CONTEXTE

Depuis sa création en 1964, UpCoop a toujours cherché à promouvoir et valoriser son modèle d'entreprise de l'économie sociale et solidaire.

En tant que SCOP (société coopérative et participative), UpCoop pratique les principes et les valeurs qui la caractérisent comme sa a (avec notamment un conseil d'administration paritaire élu par les salariés sociétaires), et le partage de la valeur (constitution de réserves impartageables et participation égalitaire).

C'est dans ce cadre que UpCoop s'est toujours investi dans les structures de représentation de l'ESS, afin d'en être un ambassadeur emblématique.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024

- Renforcer l'implication de Up Coop auprès des structures représentatives de l'ESS, en adhérant à 100% des CRESS du territoire national d'ici 2026.
- Promouvoir les modèles démocratiques auprès des jeunes générations, en augmentant de 50% les interventions extérieures ciblées.
- Créer le parcours de formation des nouveaux salariés sociétaires pour renforcer notre culture d'entreprise.
- Réaliser un taux de participation minimum de 80% aux AG et AGE.



INDICATEURS DE SUIVI

- Atteindre 100% d'adhésions aux CRESS.
- Doubler le nombre d'interventions dans les Universités ou Ecoles d'enseignement par rapport à 2023.
- Disponibilité d'un nouveau module de formation.
- Mettre les moyens pour réaliser un taux de participation minimum de 80% aux assemblées générales, ordinaires et extraordinaires.



SOCIAL : FAVORISER L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS NOTAMMENT PAR UN DIALOGUE SOCIAL INNOVANT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES



CONTEXTE

UpCoop est une entreprise qui a toujours mis au cœur de son action l'attachement au dialogue social. Cette dimension a été intégrée dès l'origine avec le souhait de favoriser l'interaction avec les partenaires sociaux.

Des avancées sociales fortes ont jalonné l'histoire de la coopérative, illustrées de façon régulière : l'entreprise a ainsi mis en place les 35 heures pour tout son personnel dès 1986. La coopérative a également initié la création d'un comité d'entreprise européen, devançant les seuils réglementaires et pour la première fois en Europe, à l'initiative de la direction.

Une politique des ressources humaines favorisant l'engagement des salariés dans la Cité, en lien avec le programme sociétal est également portée par l'entreprise. Elle s'accompagne d'un budget formation élevé.

Enfin, découlant de ses statuts de SCOP, l'entreprise dispose d'un accord de participation. Il est égalitaire et son pourcentage correspond à 45 % des résultats de la coopérative.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024

- Mettre en place un suivi des accords d'entreprise en prenant en compte les attentes des collaborateurs (Accord égalité Professionnelle dans une logique d'inclusion, flexibilité sur le télétravail)
- Mettre en place un outil pédagogique de connaissance du droit social et des actualités sociales de l'entreprise.
- Atteindre 10% d'engagement des salariés à travers l'utilisation des congés solidaires pour renforcer l'implication sociétale d'ici 2026
- Pérenniser la participation égalitaire correspondante à 45 % des résultats de l'entreprise pour chacun des salariés



INDICATEURS DE SUIVI

- Fichier de suivi des accords mis en place
- Disponibilité d'un outil de connaissance du droit social et des actualités sociales de l'entreprise
- Evolution du nombre de congés solidaires utilisés sur 2 ans
- Maintien de l'objectif statutaire lié à l'accord de participation



ECONOMIQUE : CONCILIER NOS OFFRES DE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT AVEC LES OBJECTIFS DE CONSOMMATION LOCALE ET RESPONSABLE



CONTEXTE

Consécutif de la nature même de ses activités, l'ambition de UpCoop est de répondre aux enjeux sociétaux de consommation induits par l'usage des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qu'elle déploie.

Elles donnent aux entreprises et aux collectivités les moyens d'agir au plus près des territoires pour améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des salariés et des citoyens. La numérisation des solutions de paiement et les nouveaux usages qu'elles induisent (applications numériques associées) permettent de renforcer cette dimension.

Dans la période récente, UpCoop a créé un comité de pilotage "Consommation responsable". En 2023, un premier forum sur l'alimentation a été réalisé, au siège de Upcoop, avec des acteurs de la consommation durable.

Elle a lancé une expérimentation « Mangez Durable » dans deux territoires (Montreuil, Gers) et orienté la consommation locale (Cœur de Ville avec Creil, Valenciennes, Mulhouse).



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024

- Concrétiser les expérimentations favorisant une consommation durable et locale en les déployant auprès de 80 cœurs de villes d'ici à 2026
- Construire une base de données regroupant nos commerçants responsables
- Multiplier par 2 le volume d'achats responsables par rapport à N-1 pour illustrer notre engagement et notre éthique



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre de solutions déployées par rapport à 2023
- Présence d'un filtre de géolocalisation « consommation responsable » présent sur le store Locator du produit carte UpDéjeuner
- Evolution du volume d'achats responsables par rapport à 2023



SOCIÉTAL : PLACER, AVEC NOS PARTIES PRENANTES, LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ AU CŒUR DE NOTRE ACTION TERRITORIALE



CONTEXTE

Forte de sa raison d'être, UpCoop coopère avec l'ensemble de ses parties prenantes pour donner aux entreprises, aux collectivités, aux citoyens les moyens d'agir et améliorer ainsi leur pouvoir d'achats et leur qualité de vie.

De ce modèle coopératif engagé et construit sur une approche multi dimensionnelle, UpCoop tisse des liens de proximité avec ses partenaires, acteurs de la société civile, pour créer plus de richesse et d'impact dans les territoires.

Pour illustrer ce pouvoir d'agir auprès de l'ensemble des bénéficiaires, y compris les plus fragiles, elle a créé sa fondation d'entreprise en 2017 après 18 ans d'actions de fondation sous égide de la Fondation de France. Véhicule de son mécénat, en France et à l'international, elle décline son ambition dans 4 domaines d'actions.

Une politique de mécénat s'est ainsi structurée en 6 ans avec un premier cycle de mesure d'impact opéré sur tous les territoires d'implantation avec les filiales. Des moyens d'engagement sont coordonnés et animés pour illustrer l'impact de ses actions liées à ses activités économiques et à son mécénat.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024

- Rendre visible l'impact sociétal de UpCoop sur les territoires en cartographiant les partenariats de la coopérative et de sa fondation d'entreprise.
- Définir une règle sur les moyens alloués au mécénat porté par la coopérative.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de partenaires par domaine d'action/cible/enjeu sociétal (Cartographie ; Rapport d'impact social fondation Up)
- Inscription à l'ordre du jour d'un CA UpCoop (T1 2025)



ENVIRONNEMENTAL : MIEUX PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



CONTEXTE

Depuis plus de 15 ans, UpCoop s'engage dans une démarche volontariste de progrès en faveur de la préservation de l'environnement.

UpCoop définit une politique environnementale à moyen terme. Celle-ci est révisée tous les 3 ans. Elle définit le cadre, la feuille de route et oriente les actions vers la réduction concrète de l'empreinte sur l'environnement de l'entreprise. La politique conduite entre 2021 et 2023 est arrivée à son terme et une nouvelle feuille de route accompagne maintenant l'entreprise jusqu'en 2026.

Choix de matériaux durables ou recyclés pour ses titres de paiement, recours aux énergies renouvelables pour ses sites, stratégie carbone (Mesurer, Réduire, Compenser), déploiement généralisé de la fresque du climat, sensibilisations auprès des collaborateurs, sont quelques exemples qui illustrent la volonté de limiter, toujours plus l'empreinte environnementale et climatique de la coopérative et du groupe.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS 2024

- Formaliser une trajectoire bas carbone pour le Groupe et la décliner sur la coopérative
- Construire un outil de formation aux enjeux environnementaux en lien avec l'expertise métier de chaque collaborateur d'ici 3 ans



INDICATEURS DE SUIVI

- Réduire de 42% nos émissions carbone du Groupe d'ici 2030 sur l'ensemble des scopes
- Disposer d'un outil de formation dédié aux enjeux environnementaux

CONCLUSION

Après seulement un an d'existence en tant que société à mission, la dynamique initiée confirme l'intérêt et la pertinence de cette décision des sociétaires.

Être société à mission nous invite à un recul nécessaire sur notre activité par l'association de parties prenantes externes.

Leurs apports nous permettent de prendre de la perspective sur nos actions et de voir ce que nous ne voyons plus nécessairement. Nous sommes singuliers et le Comité de mission l'a relevé à sa juste valeur !

Ce premier rapport nous dote d'un référentiel commun d'évaluation qu'il conviendra de faire vivre et qui nous oriente résolument dans l'action. Ensemble, nous apprendrons à coopérer en nous nourrissant des apports respectifs.

Questionner des évidences, associer des personnalités externes à la coopérative, bénéficier de leurs regards et de leurs parcours différents : ce sont les ingrédients qui nous permettront d'identifier des opportunités nouvelles pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés !





SIÈGE SOCIAL UP COOP

9-11 boulevard Louise Michel
92230 Gennevilliers - France

GROUPE.UP.COOP